

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis opposée à l'érection de cette nouvelle centrale éolienne de 6 aérogénérateurs sur la commune de Doussay.

« Les sécheresses et les canicules sont de plus en plus fréquentes et intenses en France du fait du changement climatique. La végétation s'assèche et est plus sensible au feu. La moindre étincelle, la moindre braise deviennent dangereuses et peuvent générer une flamme : un mégot ou un barbecue mal éteint, une étincelle lors de travaux ou de feux d'artifice peuvent être à l'origine d'un feu dans l'herbe et les broussailles. Rapidement, le feu gagne en intensité.

La vitesse de propagation dépend de plusieurs facteurs (nature des sols, type de végétation, configuration du sol, etc.). En moyenne, en moins de 10 minutes, le front de flammes peut parcourir un kilomètre et donner naissance à un feu incontrôlable, qui se propage et atteint les forêts, les habitations, etc. Les étincelles d'un feu peuvent également être à l'origine de nouveaux départs, en aval et parfois à plus d'un kilomètre du front de flammes. » Ces phrases sont extraites du site <https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>.

Le dossier de description du projet ne tient pas compte du risque d'incendies lié à la présence de 6 éoliennes de 130m de hauteur et au risque de feu situé 125 mètres de hauteur qui par projection pourrait se propager aux parcelles alentour. Ce risque ne peut pas être tenu pour négligeable car un incendie a été déclaré en moyenne chaque année entre 2000 et 2019 pour un des aérogénérateurs installés en France (25 % de 79 cas d'accidents). Il serait également intéressant de savoir pourquoi le risque de sur-accident lié à l'éolienne a été considéré comme négligeable par l'étude de danger, ce qui a permis de l'exclure de l'analyse préliminaire des risques.

Pourquoi Engie, quant à sa méthodologie appliquée pour évaluer le risque de sur-accident lié à la propagation d'un incendie d'éoliennes aux cultures situées en dessous des machines puis par extension aux boisements situés à proximité a estimé celui-ci comme négligeable.

Elle ne fournit aucune réponse.

Je place ci-dessous une liste des accidents relatifs aux projections de pales et aux incendies d'éoliennes qui ont pu être rapportés par la presse, liste qui assurément n'est pas exhaustive.

Il n'empêche qu'elle apporte la preuve que le nombre d'incendies d'aérogénérateurs est loin d'être nul et que les projections de leurs composants peuvent atteindre des distances bien supérieures à celles annoncées dans l'étude de danger.

- 03 décembre 2021, à Saint-Agnant-de-Versillat (Creuse), une pale de 47 m est projetée à plus de 70 m.
- 24 mars 2020, à Flavin (Aveyron) : une éolienne prend FEU dans un champ.
- 25 juin 2019 Parc de Keruel, à Ambon (Morbihan) INCENDIE de la nacelle durant trois heures avant sa chute.
- 3 janvier 2019, La Limouzinière (Loire Atlantique) : à minuit, un FEU se déclare au niveau de la nacelle d'une éolienne. De nombreux débris enflammés tombent au sol. Un feu se déclare au pied de l'aérogénérateur.

- 27 février 2017 à Traves (Deux-Sèvres): les 7 derniers mètres d'une pale d'éolienne de 44 m se sont désolidarisés. Plusieurs fragments de la pale sont projetés jusqu'à 150 METRES du mât.
- 4 janvier 2012 à Widehem (Pas-de-Calais) : tempête, rafales à 110 km/h, les pales d'une des sept éoliennes installées à proximité d'une aire de repos de l'A 16 se brisent ; l'une d'elle est projetée dans un champ à 200 METRES du mât.
- 19 septembre 2010 à Montjoyer-Rochefort (Drôme) : emballement de deux éoliennes et INCENDIE des nacelles
- 30 octobre 2009 à Freyssenet (Ardèche) : INCENDIE de la nacelle
- 21 octobre 2009 à Froidfond – Espinassière (Vendée) : INCENDIE de la nacelle
- 20 août 2008 à Vauvillers (Somme) : INCENDIE de la nacelle
- 2 mars 2007 à Clitourps (Manche) : un morceau de pale de 4 mètres de long projeté à plus de 200 m METRES.

Anaïs Cheron